



Columna Fondation
collective Group Invest

Comptes annuels 2021

Columna Fondation collective
Group Invest, Winterthur

Le rapport annuel de Columna Fondation collective Group Invest, Winterthur paraît en allemand, français et italien. Si la traduction française ou italienne diffère du texte original allemand, la version allemande fait foi.

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de Columna Fondation collective Group Invest, Winterthur, Winterthur

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Columna Fondation collective Group Invest, Winterthur, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG AG

***Ceci est la traduction française du
rapport allemand de l'organe de révision***

Erich Meier
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Carole Gehrler
Expert-réviseur agréée

Zurich, 12 avril 2022

Comptes annuels

Bilan

en CHF	Index de l'annexe	31.12.2021	31.12.2020
Actifs			
Placements de la fortune		3'682'422'528.09	3'308'598'504.68
Liquidités		124'087'692.78	127'837'889.54
Créances	7.1.1	8'085'802.13	10'196'937.85
Avoirs auprès d'AXA Vie SA	7.1.2	1'143'997.70	3'011'435.56
Titres		3'526'193'417.84	3'144'503'867.65
Créances auprès des employeurs affiliés	6.11.1	23'206'017.64	23'480'574.08
./.. Du croire		-294'400.00	-432'200.00
Compte de régularisation actif	7.1.3	2'973'019.35	2'286'308.35
Total des actifs		3'685'395'547.44	3'310'884'813.03
Passifs			
Engagements		85'808'669.89	93'493'683.10
Prestations de libre passage et rentes	7.2.1	81'683'733.99	87'853'920.13
Cotisations des employeurs affiliés versées d'avance		2'098'485.77	3'704'181.01
Autres engagements	7.2.2	2'026'450.13	1'935'581.96
Compte de régularisation passif	7.2.3	880'254.90	813'518.55
Réserves de cotisations des employeurs	6.11.2	28'139'838.48	28'879'028.53
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation		28'139'838.48	28'879'028.53
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		3'192'830'995.32	2'903'128'019.55
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3.1	2'698'471'412.87	2'479'808'591.60
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.5.1	381'006'556.45	324'153'225.95
Provisions techniques	5.6	113'353'026.00	99'166'202.00
Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	6.3.1	349'690'734.78	268'183'602.66
Fonds libres des caisses de prévoyance	7.2.4	16'906'340.12	16'386'960.64
Fonds libres en début de période		16'386'960.64	17'539'963.28
Variation des fonds libres provenant de reprises et de transferts		2'332'244.97	1'125'596.79
Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)		-1'812'865.49	-2'278'599.43
Fonds libres de la Fondation		11'138'713.95	0.00
Situation en début de période		0.00	0.00
Excédent des produits		11'138'713.95	0.00
Total des passifs		3'685'395'547.44	3'310'884'813.03

Compte d'exploitation

en CHF	Index de l'annexe	2021	2020
Cotisations, apports ordinaires et autres		297'212'058.85	285'595'064.38
Cotisations des salariés	7.3.1	106'821'102.45	105'279'026.04
Cotisations des employeurs	7.3.1	143'950'721.12	142'992'916.97
dont prélèvement des réserves de cotisations			
des employeurs pour le financement de cotisations	6.11.2	-7'708'654.50	-10'157'803.30
dont financées par des subsides du fonds de garantie LPP		-2'022'860.80	-2'006'779.25
Apports uniques et rachats		44'143'964.11	39'985'943.72
Autres apports uniques		75'046.57	29'249.80
Apports dans les réserves de cotisations des employeurs	6.11.2	9'927'462.00	7'465'731.15
Subsides du fonds de garantie LPP		2'025'277.90	2'006'779.25
Prestations d'entrée		304'140'423.52	231'934'800.41
Apports de libre passage		296'871'445.64	223'901'769.10
Apports uniques liés à la reprise de prestations		278'485.72	1'506'849.75
Apports liés à la reprise d'effectifs d'assurés	7.3.2	2'761'713.86	1'954'786.66
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		4'228'778.30	4'571'394.90
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		601'352'482.37	517'529'864.79
Prestations réglementaires		-87'708'001.75	-99'193'169.25
Rentes de vieillesse	7.3.3	-30'642'268.90	-27'666'104.20
Rentes de survivants	7.3.4	-3'101'966.40	-2'955'868.60
Rentes d'invalidité		-5'930'975.65	-6'183'889.45
Prestations en capital à la retraite		-39'928'724.90	-54'207'923.55
Prestations en capital en cas de décès ou d'invalidité		-8'104'065.90	-8'179'383.45
Prestations de sortie		-388'050'657.69	-345'070'094.15
Prestations de libre passage en cas de sortie		-372'519'694.95	-323'517'599.30
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	7.3.2	-429'468.89	-829'189.87
Transfert de réserves de cotisations des employeurs lors de départs de caisses de prévoyance	6.11.2	-3'097'069.20	-4'394'550.42
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	7.3.5	-10'951'988.65	-11'031'829.61
Valeurs de restitution liées aux transferts de prestations		-1'052'436.00	-5'296'924.95
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-475'758'659.44	-444'263'263.40
Constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations		-291'156'186.44	-123'898'230.19
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs (net)	5.3	-76'341'215.11	-29'186'094.85
Constitution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (net)	5.5	-56'853'330.50	-60'610'645.17
Variation des fonds libres provenant de reprises et de transferts		-2'332'244.97	-1'125'596.79
Constitution de provisions techniques		-14'186'824.00	-3'257'049.00
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	-142'321'606.16	-36'805'466.95
Dissolution des réserves de cotisations des employeurs		879'034.30	7'086'622.57

en CHF

Index de l'annexe

2021

2020

		2021	2020
Produits de prestations d'assurance		32'104'802.30	37'193'529.65
Prestations d'assurance	7.3.6	32'110'638.20	36'384'064.25
Parts d'excédent des assurances	5.7	-5'835.90	809'465.40
Charges d'assurance		-46'278'823.12	-46'971'487.30
Primes d'épargne		-383'589.70	-409'298.60
Primes de risque		-30'823'581.25	-29'907'917.15
Primes de coûts	7.3.7	-13'011'769.25	-13'196'395.40
Primes uniques aux assurances		-771'183.97	-2'169'752.05
Cotisations au fonds de garantie LPP		-1'288'698.95	-1'288'124.10
Résultat net de l'activité d'assurance		-179'736'384.33	-60'409'586.45
Résultat net des placements	6.9	270'939'081.91	106'017'670.95
Résultat des titres		299'906'520.92	130'493'691.70
Autres produits de capitaux		-1'181'100.38	-1'053'240.26
Frais d'administration des placements	6.10.1	-27'646'494.38	-23'263'644.49
Rémunération des réserves de cotisations des employeurs	6.11.2	-139'844.25	-159'136.00
Autres produits		777'247.03	898'719.15
Produits divers	7.3.8	777'247.03	898'719.15
Autres frais	7.3.9	-294'580.85	-390'827.14
Frais d'administration	7.3.7	-852'383.18	-922'319.26
Frais d'administration généraux		-710'564.08	-788'869.41
Honoraires de l'organe de révision		-56'477.90	-60'010.45
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle		-36'045.10	-24'790.40
Émoluments des autorités de surveillance		-49'296.10	-48'649.00
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur		90'832'980.58	45'193'657.25
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur		-81'507'132.12	-47'472'256.68
Excédent des produits / des charges		9'325'848.46	-2'278'599.43
Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)	7.3.10	-1'812'865.49	-2'278'599.43
Excédent des produits	7.3.11	11'138'713.95	0.00

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Le 15 mars 1984, la Banque Populaire Suisse a créé, sous le nom de Columna Fondation communautaire de la Banque Populaire Suisse pour la prévoyance professionnelle (2^e pilier), une fondation au sens des articles 80 ss du code civil suisse. Le nom actuel de la société fondatrice est: Credit Suisse (Suisse) SA. Le nom actuel de la Fondation est: Columna Fondation collective Group Invest, Winterthur (IDE: CHE-109.792.075 RC).

La Fondation a son siège à Winterthur. Ses activités s'étendent à toute la Suisse.

La Fondation vise à garantir la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité. Elle protège, dans la mesure définie dans ses règlements, les salariés et les employeurs des entreprises qui lui sont affiliées contre les conséquences économiques de la perte de gain consécutive à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Elle verse des prestations conformes aux dispositions régissant la prévoyance professionnelle obligatoire et offre également des plans de prévoyance qui dépassent les prescriptions minimales de la loi ou qui comprennent uniquement les prestations subobligatoires. Les indépendants peuvent, eux aussi, s'affilier à la Fondation au moyen d'une solution de prévoyance d'association professionnelle.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich sous le numéro d'ordre ZH.1432 et verse des cotisations au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements

	Édition	Nouvelle édition
Acte de fondation	2019	2022
Règlement électoral du Conseil de fondation	01.01.2017	
Règlement d'organisation de la commission de prévoyance du personnel et de la commission de prévoyance d'association professionnelle	01.01.2021	
Règlement de prévoyance/plans de prévoyance		
- Base LPP	01.01.2021	01.01.2022
- Prévoyance complémentaire	01.01.2021	01.01.2022
Directives relatives à l'encouragement à la propriété du logement	01.01.2021	01.01.2022
Règlement de placement	01.01.2021	
- Annexe 1	01.01.2021	
- Annexes 2 et 3	01.01.2015	
Règlement relatif à la participation aux excédents	01.01.2020	
Règlement de gestion du Conseil de fondation	01.12.2021	
Règlement applicable à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance ¹⁾	01.12.2016	
Règlement applicable à la liquidation partielle de la Fondation collective	01.06.2014	
Règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves	31.12.2021	
Règlement des frais de gestion	01.01.2017	

¹⁾ Un nouveau règlement a été soumis à l'autorité de surveillance pour approbation.

1.4 Organe suprême, droit à la signature et gérance

Conseil de fondation

Membres	Fonction	Durée du mandat	Employeurs/salariés
Hans Rudolf Haefeli		2021 - 2024	employeurs
Andreas Schläpfer	Président	2021 - 2024	employeurs
Thomas Valda		2021 - 2024	employeurs
Giuseppe Costa		2021 - 2024	salariés
Vanessa Emmenegger		2021 - 2024	salariés
Angela Hagemann		2021 - 2024	salariés

Les membres du Conseil de fondation disposent d'un droit de signature collective à deux.

Commissions de prévoyance du personnel (CPP) / commission de prévoyance d'association professionnelle (CPA)

Organes de gestion paritaires des caisses de prévoyance gérées séparément pour chaque employeur affilié ou chaque association professionnelle affiliée. Les Commissions de prévoyance sont composées d'un nombre égal de représentants des salariés et de représentants des employeurs.

Gérance

Gérante	Claudia Borsari Zappa, AXA Vie SA
Société gérante, administration, comptabilité, distribution	AXA Vie SA, Winterthur

1.5 Expert, organe de révision, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Partenaire contractuel: Libera SA, Bâle Expert exécutant: Ruben Lombardi, expert agréé en prévoyance professionnelle selon l'art. 52d LPP
Organe de révision	KPMG SA, Zurich
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich (BVS)

1.6 Employeurs affiliés (nombre de contrats d'affiliation)	2021	2020	Variation en %
État au 01.01	5'589	5'956	-6,16
Entrées	481	210	
Sorties	-424	-577	
État au 31.12	5'646	5'589	1,02

2 Membres actifs et bénéficiaires de rentes

2.1 Assurés actifs	2021	2020	Variation en %
État au 01.01	25'652	26'467	-3,08
Entrées	7'072	6'290	
Sorties	-6'870	-7'105	
État au 31.12	25'854	25'652	0,79

2.2 Bénéficiaires de rentes

2.2.1 Rentes prises en charge de manière autonome par la Fondation	Effectif au 31.12.2021	Entrées Sorties 2021	Effectif au 31.12.2020
Rentes de vieillesse	853	141 -9	721
Rentes d'enfant de retraité	27	7 -3	23
Rentes de partenaire	15	2 0	13
Rentes en cas de divorce	1	0 0	1
Rentes d'orphelins	2	0 0	2
Rentes temporaires	1	0 0	1
État au 31.12	899		761

2.2.2 Rentes réassurées selon les principes actuariels	Effectif au 31.12.2021	Entrées Sorties 2021	Effectif au 31.12.2020
Rentes de vieillesse	738	5 -34	767
Rentes d'enfant de retraité	7	1 -2	8
Rentes d'invalidité	454	70 -65	449
Rentes d'enfant d'invalidité	114	16 -25	123
Rentes de partenaire	290	21 -11	280
Rentes d'orphelin	64	12 -6	58
Rentes en cas de divorce	1	1 0	0
État au 31.12	1'668		1'685
Total des rentes au 31.12	2'567		2'446

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Le règlement de prévoyance édicté par le Conseil de fondation constitue le cadre des plans de prévoyance proposés par les caisses de prévoyance affiliées.

Chaque caisse de prévoyance affiliée élabore un plan de prévoyance dans lequel sont fixés la nature et le montant des prestations de prévoyance ainsi que le montant et la composition des cotisations.

Taux de conversion en rente	2021	2020
Régime obligatoire (LPP)		
pour les hommes prenant leur retraite à 65 ans	6,800%	6,800%
pour les femmes prenant leur retraite à 64 ans	6,800%	6,800%
Régime subobligatoire		
pour les hommes prenant leur retraite à 65 ans	5,500%	5,500%
pour les femmes prenant leur retraite à 64 ans	5,365%	5,365%

Dans certains cas, les taux de conversion des caisses de prévoyance peuvent différer de ceux de la Fondation.

3.2 Financement, méthode de financement

Le financement de la prévoyance professionnelle des employeurs affiliés est régi par les plans de prévoyance des caisses.

3.3 Parts d'excédent des assurances

Chaque année, AXA Vie SA calcule les parts d'excédent en tenant compte des dispositions de la Confédération en matière de surveillance.

Les détails relatifs à l'attribution des parts d'excédent figurent au point 5.7.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

Le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe aux comptes annuels sont conformes aux recommandations Swiss GAAP RPC 26 en matière de présentation des comptes.

4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes de comptabilité et d'évaluation sont conformes aux prescriptions légales et sont appliqués comme suit:

- Conversion de monnaies étrangères: cours au jour de clôture du bilan
- Liquidités, créances, dettes et comptes de régularisation: valeur nominale, sous déduction des corrections de valeur nécessaires
- Titres: prix du cours
- Capital de prévoyance des assurés actifs, capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes et provisions techniques: conformément aux dispositions réglementaires et aux calculs de l'expert en prévoyance professionnelle
- Objectif de la réserve de fluctuation de valeur: calcul selon la méthode d'analyse financière (méthode «value at risk»)

4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes

Aucune

5 Risques actuariels / couverture des risques / taux de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

En ce qui concerne les solutions de prévoyance avec placement autonome de la fortune par la Fondation, les risques actuariels d'invalidité et de décès sont réassurés en grande partie et le risque de vieillesse, en partie dans le cadre d'un contrat d'assurance collective conclu avec AXA Vie SA. La Fondation assume de manière autonome les nouvelles rentes de vieillesse en cours et les rentes de survivants qui leur sont liées. La Fondation assume les risques correspondants.

En ce qui concerne les solutions d'assurance complète, la Fondation a entièrement réassuré le processus d'épargne et les risques actuariels de vieillesse, de décès et d'invalidité auprès d'AXA Vie SA. La Fondation n'assume aucun risque.

5.2 Explication des actifs et des passifs provenant de contrats d'assurance

Les actifs et les passifs provenant de contrats d'assurance correspondent à la réserve mathématique d'épargne (capital de prévoyance des assurés actifs) ainsi qu'à la réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes) du contrat d'assurance collective. Ils ne sont pas portés au bilan.

Évolution des actifs et des passifs provenant de contrats d'assurance	2021	2020
	CHF	CHF
État au 01.01	257'327'578.45	261'994'364.70
Variation de la réserve mathématique d'épargne des assurés actifs	-893'899.55	101'016.75
Variation de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	-4'720'283.00	-4'767'803.00
État au 31.12	251'713'395.90	257'327'578.45

5.3 Évolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs

Le capital de prévoyance des assurés actifs correspond aux avoirs de vieillesse réglementaires des personnes assurées.

5.3.1 Évolution des avoirs de vieillesse placés de façon autonome

	2021	2020
	CHF	CHF
État au 01.01	2'479'808'591.60	2'413'817'029.80
Bonifications de vieillesse	207'402'490.30	205'328'104.19
Bonifications de vieillesse découlant des libérations de paiement des cotisations d'épargne	3'690'626.05	4'128'398.93
Apports uniques et rachats	44'143'964.11	39'985'943.72
Apports de libre passage	296'871'445.64	223'889'180.75
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	4'228'778.30	4'571'394.90
Revalorisation du montant minimum des prestations de libre passage en cas de sortie	1'383.95	1'271.95
Autres apports ¹⁾	1'466'798.21	1'980'078.07
Prestations de libre passage en cas de sortie	-372'519'694.95	-323'517'599.30
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-10'951'988.65	-11'031'829.61
Dissolution pour cause de retraite (report dans le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes)	-54'425'948.90	-57'146'053.80
Prestations en capital en cas de retraite et de décès; autres	-43'566'638.95	-59'002'794.95
Rémunération des avoirs de vieillesse	142'321'606.16	36'805'466.95
État au 31.12	2'698'471'412.87	2'479'808'591.60

5.3.2 Évolution des avoirs de vieillesse réassurés auprès d'AXA Vie SA

	2021	2020
	CHF	CHF
État au 01.01	10'993'608.45	10'892'591.70
Bonifications de vieillesse	387'091.20	413'090.20
Apports de libre passage	0.00	12'588.35
Autres apports ¹⁾	0.00	18'620.85
Dissolution pour cause de retraite, de décès ou d'invalidité, autres	-1'366'226.40	-434'963.35
Rémunération des avoirs de vieillesse	85'235.65	91'680.70
État au 31.12	10'099'708.90	10'993'608.45

¹⁾ Le poste «Autres apports» comprend les apports provenant de la répartition de fonds libres ainsi que d'autres apports découlant de mutations non précisés à d'autres postes.

5.3.3 Rémunération des avoirs de vieillesse

Solutions de prévoyance avec placement autonome de la fortune par la Fondation

Le taux d'intérêt pour la rémunération des avoirs de vieillesse est déterminé par le Conseil de fondation, compte tenu du taux d'intérêt minimum LPP fixé par le Conseil fédéral.

	2021	2020
Rémunération des avoirs de vieillesse selon la LPP	1,00%	1,00%
Rémunération supplémentaire ¹⁾	3,89%	0,25%
Total	4,89%	1,25%
Rémunération des avoirs de vieillesse surobligatoires	1,00%	1,00%
Rémunération supplémentaire ¹⁾	6,59%	1,00%
Total	7,59%	2,00%

¹⁾ Pour les ayants droit conformément au modèle de rémunération.

Les dispositions de l'art. 46 OPP 2 ont été respectées.

Solutions de prévoyance avec réassurance complète du processus d'épargne

Les taux d'intérêt pour la rémunération des avoirs de vieillesse sont déterminés par le Conseil de fondation, compte tenu du taux d'intérêt minimum LPP fixé par le Conseil fédéral et des taux d'intérêt en vigueur selon le tarif d'assurance-vie collective d'AXA Vie SA.

	2021	2020
Rémunération des avoirs de vieillesse LPP	1,00%	1,00%
Rémunération des avoirs de vieillesse surobligatoires au moyen de l'excédent d'intérêts	0,00%	0,00%

5.4 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP placés de façon autonome	1'196'834'877.75	1'173'351'159.55
Avoirs de vieillesse selon la LPP réassurés	8'740'774.15	9'429'888.10
Total des avoirs de vieillesse selon la LPP (calcul de conformité)	1'205'575'651.90	1'182'781'047.65
Taux d'intérêt minimal LPP défini par le Conseil fédéral	1,00%	1,00%

5.5 Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes et de la réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes afférent aux rentes de vieillesse et aux rentes de survivants qui leur sont liées, prises en charge de façon autonome par la Fondation (cf. point 5.5.1), est porté au poste du bilan «Capitaux de prévoyance et provisions techniques». Le capital de prévoyance afférent aux rentes réassurées auprès d'AXA Vie SA (cf. point 5.5.3) n'est pas inscrit au bilan.

5.5.1 Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes placé de façon autonome	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
Rentes de vieillesse, y compris rentes en cas de divorce	375'676'121.71	319'206'065.23
Rentes d'enfant de retraité	827'453.16	640'400.58
Rentes de partenaire	4'400'267.44	4'187'606.86
Rentes d'orphelin	91'172.31	101'798.55
Rentes temporaires	11'541.83	17'354.73
État au 31.12	381'006'556.45	324'153'225.95
Nombre de rentes (détails, voir le point 2.2.1)	899	761

5.5.2 Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes placé de façon autonome	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
État au 01.01	324'153'225.95	263'542'580.78
Transfert des avoirs de vieillesse lors du départ à la retraite	54'522'924.45	57'049'078.25
Constitution liée aux augmentations de rentes	70'302.95	192'103.80
Versements de rentes	-18'683'156.75	-15'263'482.60
Pertes liées aux départs à la retraite	13'379'240.00	13'577'135.00
Rémunération ¹⁾	7'051'597.82	5'876'958.07
Effet résultant de la modification des bases techniques ²⁾	304'550.19	n.d.
Bénéfice/perte technique, autres variations	207'871.84	-821'147.34
État au 31.12	381'006'556.45	324'153'225.95

¹⁾ Intérêts annuels sur la moyenne arithmétique entre le capital de prévoyance au début et à la fin de l'année.

²⁾ Le passage aux tables de génération LPP 2020 et l'abaissement du taux d'intérêt technique de 2,00% à 1,75% au 31 décembre 2021 sont pris en compte.

5.5.3 Réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes réassurée conformément aux principes actuariels	31.12.2021 CHF	Constitution	
		Dissolution 2021	31.12.2020 CHF
Rentes de vieillesse, y compris rentes en cas de divorce	144'016'184.00	835'298.00 -8'241'557.00	151'422'443.00
Rentes d'enfant de retraité	88'815.00	6'450.00 -30'014.00	112'379.00
Rentes d'invalidité	54'181'706.00	9'459'503.00 -7'286'275.00	52'008'478.00
Rentes d'enfant d'invalidé	1'182'554.00	421'654.00 -292'972.00	1'053'872.00
Rentes de partenaire	40'216'688.00	1'902'256.00 -1'491'002.00	39'805'434.00
Rentes d'orphelin	1'927'740.00	254'039.00 -257'663.00	1'931'364.00
État au 31.12	241'613'687.00		246'333'970.00
Nombre de rentes (détails, voir le point 2.2.2)	1'668		1'685

5.5.4 Adaptation des rentes à l'évolution des prix

En 2021, les rentes ont été adaptées à l'évolution des prix selon l'art. 36, al. 1, LPP. Il n'y a pas eu d'autre adaptation des rentes (art. 36, al. 2, LPP).

5.6 Composition, évolution et explication des provisions techniques

Provisions techniques de la Fondation	31.12.2021 CHF	Constitution 2021	31.12.2020 CHF
Provision pour pertes liées aux départs à la retraite	113'036'526.00	14'189'824.00	98'846'702.00
État au 31.12	113'036'526.00		98'846'702.00

La provision pour pertes liées aux départs à la retraite sert à combler la lacune de financement entre l'avoir de vieillesse disponible au moment du départ à la retraite et le capital de prévoyance nécessaire à la couverture des engagements de rentes.

Provisions techniques des caisses de prévoyance	31.12.2021 CHF	Constitution Dissolution 2021	31.12.2020 CHF
Provisions pour composantes de prestations supplémentaires spécifiques à chaque caisse de prévoyance	316'500.00	45'000.00 -48'000.00	319'500.00
État au 31.12	316'500.00		319'500.00
Total des provisions au 31.12	113'353'026.00		99'166'202.00

Le calcul des provisions est effectué conformément aux dispositions du règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves.

Les provisions ont été calculées par l'expert en prévoyance professionnelle.

5.7 Parts d'excédent des assurances

En 2021, AXA Vie SA n'a versé aucune part d'excédent issue du processus de risque du contrat d'assurance collective. Le montant de -5'835.90 CHF correspond à des corrections liées à des mutations d'assurés rétroactives.

5.8 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle de la société Libera SA a été établie le 26 mai 2021 pour le 31 décembre 2020. Il en ressort notamment que:

- Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques ont été calculés conformément aux bases techniques LPP 2015 avec tables de génération, au taux d'intérêt technique de 2,0%. Il faut noter que, pour l'évaluation des rentes transférées dans le cadre d'une nouvelle affiliation, un taux d'intérêt technique de 1,25% a été utilisé pour calculer la somme de rachat.
- La Fondation a couvert de manière largement congruente les risques de décès et d'invalidité au moyen d'un contrat-cadre pour les assurances collectives conclu avec AXA Vie SA. Par conséquent, elle n'assume aucun risque actuariel en cas de décès ou d'invalidité.
- Le taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2 s'élève à 109,2% au 31 décembre 2020.
- Les provisions techniques sont conformes au règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves de fluctuation. La réserve de fluctuation de valeur n'a toutefois pas pu être constituée conformément à son objectif.
- L'évaluation globale des risques met en évidence un risque moyen pour la stabilité financière à long terme de la Fondation.
- Les dispositions réglementaires actuarielles examinées relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales.
- La Columna Fondation collective Group Invest offre au 31 décembre 2020 une sécurité suffisante et peut remplir ses obligations actuarielles. Elle satisfait ainsi aux exigences de l'art. 52e, al. 1, LPP.

5.9 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

5.9.1 Risques de réassurance

La Fondation a réassuré en grande partie les risques actuariels d'invalidité et de décès, ainsi que, partiellement, le processus d'épargne et le risque de vieillesse dans le cadre d'un contrat d'assurance collective auprès d'AXA Vie SA. Les bases techniques de la Fondation se fondent sur le tarif d'assurance-vie collective d'AXA Vie SA en vigueur et approuvé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

5.9.2 Risques assumés de façon autonome par la Fondation

Depuis le 1er janvier 2015, la Fondation fournit, dans le cadre des solutions de prévoyance avec placement autonome de la fortune, les rentes de vieillesse en cours et les rentes de survivants qui y sont liées à ses propres risques. Les calculs actuariels sont effectués selon des principes reconnus à l'aide des bases techniques LPP 2020, des tables de génération et d'un taux d'intérêt technique de 1,75%. Font exception les rentes transférées dans le cadre d'une nouvelle affiliation, qui sont estimées à l'aide du taux d'intérêt technique utilisé pour le calcul de la somme de rachat.

5.10. Modification des bases et hypothèses techniques

5.10.1 Risques de réassurance

Les tarifs d'AXA Vie SA approuvés par la FINMA et déterminants pour la Fondation ont été adaptés pour l'année 2021. Dans l'ensemble, la prime de risque pour les prestations de risque de décès et d'invalidité est demeurée pratiquement inchangée malgré l'adaptation des tarifs. Il faut noter que le montant de la prime de risque dépend non seulement du tarif de base, mais aussi d'autres facteurs tels que la branche économique à laquelle appartient l'employeur et, pour le risque d'invalidité, de l'expérience en matière de risque du cercle des personnes assurées.

5.10.2 Risques assumés de façon autonome par la Fondation

Au 31 décembre 2021, les bases techniques LPP 2015 avec tables de génération ont été remplacées par les bases techniques LPP 2020 avec tables de génération. De plus, le taux d'intérêt technique a été abaissé de 2,00% à 1,75%.

5.11 Taux de couverture de la Fondation selon l'art. 44 OPP 2

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Actifs nets à la valeur de marché		
Actifs	3'685'395'547.44	3'310'884'813.03
./. Engagements	-85'808'669.89	-93'493'683.10
./. Compte de régularisation passif	-880'254.90	-813'518.55
./. Réserves de cotisations des employeurs	-28'139'838.48	-28'879'028.53
./. Fonds libres des caisses de prévoyance	-16'906'340.12	-16'386'960.64
Total des actifs nets à la valeur de marché	3'553'660'444.05	3'171'311'622.21
Capital de prévoyance actuariel		
Capital de prévoyance des assurés actifs	2'698'471'412.87	2'479'808'591.60
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	381'006'556.45	324'153'225.95
Provisions techniques	113'353'026.00	99'166'202.00
Total du capital de prévoyance actuariel	3'192'830'995.32	2'903'128'019.55
Taux de couverture de la Fondation selon l'art. 44 OPP 2	111,3%	109,2%

Le taux de couverture de chaque caisse de prévoyance varie en fonction de ses fonds libres et peut dès lors différer du taux de couverture de la Fondation.

6 Explications relatives au placement de la fortune et au produit net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseiller en placement et gestionnaire de placement, règlement de placement

Le règlement de placement définit l'organisation de l'activité de placement ainsi que les principes et les directives de gestion de fortune.

Gestion de fortune de la Fondation

Le Conseil de fondation est responsable du placement de la fortune. Il recourt aux conseils de spécialistes en placements indépendants.

Conseil indépendant en placements	PPCmetrics SA, Zurich Oliver Dichter, Managing Consultant Stephan Skaanes, partenaire
-----------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

Le Conseil de fondation a confié une partie de la gestion de la fortune de la Fondation à Credit Suisse (Suisse) SA et à AXA Assurances SA et conclu avec ces deux sociétés des contrats de gestion de fortune correspondants.

Gestion de fortune par Credit Suisse (Suisse) SA

(autorisée conformément à l'art. 48f, al. 4, let. d, OPP 2)

Conseiller en placement	Stefan Meili, Credit Suisse (Suisse) SA
Gestionnaire de placement	Roger Düggelein, Credit Suisse (Suisse) SA

Gestion de fortune par AXA Assurances SA

(autorisée conformément à l'art. 48f, al. 4, let. g, OPP 2)

Gestionnaire de fortune	Jakob Baur, AXA Assurances SA
-------------------------	-------------------------------

Les dispositions de l'art. 48f, OPP 2, sont respectées.

Gestion des comptes / des dépôts

La gestion des comptes est effectuée par Credit Suisse (Suisse) SA et par AXA Vie SA.

La gestion des dépôts est effectuée par Credit Suisse (Suisse) SA.

6.2 Utilisation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50, al. 1 à 3, OPP 2) puisse être établi de façon concluante

Les règlements de placement ne prévoient pas l'extension des possibilités de placement.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur est fixé selon la méthode d'analyse financière (méthode «value at risk»). Il est déterminé sur la base des caractéristiques de rendement et de risque de la stratégie de placement, laquelle doit garantir l'équilibre financier à l'horizon d'une année avec un niveau de sécurité de 98%. Dans le cadre de la stratégie de placement définie par le Conseil de fondation, le montant visé de la réserve de fluctuation de valeur s'élève à 10,8% (année précédente: 12,1%) du capital de prévoyance investi de manière autonome, des provisions techniques, des réserves de cotisations des employeurs et des fonds libres des caisses de prévoyance.

6.3.1 Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
État de la réserve de fluctuation de valeur, selon bilan	349'690'734.78	268'183'602.66
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	349'690'734.78	356'755'675.06
Réserve de fluctuation de valeur non constituée (déficit de réserve)	0.00	-88'572'072.40
État de la réserve de fluctuation de valeur en % de l'objectif	100,0%	75,2%

6.3.2 Composition de la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation constituée	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Sur les capitaux de prévoyance / provisions pour les assurés actifs	303'677'039.40	234'581'521.08
Sur les capitaux de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	41'148'708.10	29'484'722.77
Sur d'autres postes selon le règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves	4'864'987.29	4'117'358.81
État de la réserve de fluctuation de valeur selon bilan	349'690'734.78	268'183'602.66

6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placement		Total	Part	Total
		31.12.2021	31.12.2021	31.12.2020
		CHF	Part en %	CHF
Créances				
Liquidités	PD	124'087'693	3,34	127'837'889
Opérations de couverture	PD	6'908'162	0,19	6'086'060
Créances	PD	8'085'802	0,22	10'196'938
Avoirs auprès d'AXA Vie SA	PD	1'143'998	0,03	3'011'436
Créances auprès des employeurs affiliés	PD	22'911'618	0,62	23'048'374
Marché monétaire en CHF	PC	59'529'400	1,62	28'348'980
Hypothèques en CHF	PC	128'586'112	3,49	0
Obligations en CHF	PC	382'056'921	10,38	471'665'087
Obligations en monnaies étrangères (hedged en CHF)	PC	381'843'465	10,37	447'582'054
Obligations en monnaies étrangères, marchés émergents (jusqu'au 31.12.2020)	PC	n.d.	0,00	78'652'270
Obligations Marchés émergents en USD (hedged en CHF) (à partir du 01.01.2021)	PC	110'690'389	3,01	n.d.
Actions				
Actions Suisses	PC	453'538'048	12,32	362'872'999
Actions Étranger	PC	686'260'110	18,64	586'409'619
Immeubles				
Immobilier Suisse (fondation de placement)	PC	527'654'979	14,33	500'445'914
Immobilier Suisse (fonds de placement)	PC	174'513'399	4,74	154'649'231
Immobilier Étranger (hedged en CHF)	PC	178'648'034	4,85	160'692'044
Placements alternatifs				
Insurance linked securities (hedged en CHF)	PC	27'444'188	0,75	26'616'391
Senior loans (hedged en CHF)	PC	111'471'106	3,03	100'011'533
Private equity (hedged en CHF)	PC	96'901'880	2,63	65'649'425
Infrastructure Suisse	PC	16'775'707	0,46	14'926'588
Hedge funds (hedged en CHF)	PC	183'371'517	4,98	139'895'673
Total des placements		3'682'422'528	100,00	3'308'598'505
Compte de régularisation actif		2'973'019		2'286'308
Total des actifs		3'685'395'547		3'310'884'813

PD Placements directs

PC Placements collectifs (p. ex. fonds de placement, fondations de placement, etc.)

Monnaies étrangères (sans couverture)

Au 31 décembre 2021, la quote-part en monnaies étrangères s'élève à 18,81% (année précédente: 18,78%).

Placements dans le cadre de mandats de gestion de fortune	Total	Part	Total
	31.12.2021	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	en %	CHF
Par Credit Suisse (Suisse) SA	1'931'647'903	54,08	1'729'457'666
Par AXA Assurances SA	1'639'895'504	45,92	1'463'134'238
	3'571'543'407	100,00	3'192'591'904

Confirmation du respect des limites

Les limites fixées par les art. 54, 54a, 54b, 55 et 57 OPP 2 ont été respectées.

Stratégie de placement	Stratégie de placement en %	Marges de fluctuation tactiques en %
Marché monétaire en CHF	0	0-15
Hypothèques en CHF	5	
Obligations en CHF	12,5	20-50
Obligations en monnaies étrangères (hedged en CHF)	12,5	
Obligations Marchés émergents en USD (hedged en CHF)	3	0-5
Total des valeurs nominales	33	20-70
Actions Suisse	12	8-16
Actions Étranger	18	12-24
Total des actions	30	20-40
Immobilier Suisse (Fondation de placement)	10	
Immobilier Suisse (fonds de placement)	10	10-30
Immobilier Étranger (hedged en CHF)	5	0-10
Total de l'immobilier	25	10-30
Insurance linked securities (hedged en CHF)		
Senior loans (hedged en CHF)		
Private equity (hedged en CHF)	12	0-15
Infrastructure Suisse		
Hedge funds (hedged en CHF)		
Total des placements alternatifs	12	0-15
(Investissement dans deux sous-véhicules au moins, au maximum 7,5% par sous-véhicule)		
Total des valeurs réelles	67	30-80
Total	100	
Total des monnaies étrangères	18	12-24

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

La Fondation recourt à des dérivés à des fins de couverture des risques de change. Les dispositions de l'art. 56a OPP 2 sont respectées. Les opérations à terme sur devises suivantes étaient en cours:

Monnaies des placement en CHF	Valeur de marché en CHF		Augmentation de l'engagement en CHF		Réduction de l'engagement en CHF	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
CHF	6'908'162	6'086'060	520'020'579	482'198'587		
Devises étrangères en CHF					-513'112'417	-476'112'527
AUD	-8'572	0			-1'322'915	0
CAD	139'758	6'493			-6'482'303	-2'771'747
CNH	-32'419	0			-11'440'878	0
USD	2'684'197	6'208'024			-263'436'669	-250'529'519
EUR	3'364'639	-427'203			-201'230'094	-203'015'502
GBP	-17'517	-207'986			-8'634'792	-10'269'050
HKD	10'963	338'116			0	-9'526'709
JPY	767'113	168'616			-20'564'766	0

En outre, la Fondation a investi dans des véhicules d'investissement collectifs, dans le cadre desquels des produits dérivés sont utilisés.

6.6 Actes de nantissement

Afin de se protéger contre les risques de change, la Fondation recourt à des opérations à terme sur devises qui nécessitent des dépôts de garantie (marges initiales) obligatoires. Credit Suisse (Suisse) SA octroie une limite de négoce correspondant au volume des transactions et définie dans un «contrat-cadre pour la couverture des marges de maintenance». Cette limite est garantie au moyen d'un acte de nantissement général limité. Identique à la limite de négoce correspondante, cet acte confère à la banque un droit de gage d'un montant limité. Autrement, il n'y a ni obligation de procéder à des versements supplémentaires ni aucun effet de levier à la charge de la Fondation. Les dispositions des art. 65, al. 1, ainsi que 71, al. 1, LPP sont respectées. Au 31 décembre 2021, il existe un droit de gage non réalisé d'un montant de 45'000'000 CHF.

6.7 Engagements de capital ouverts

Des investissements existent en fonds modulaires.

Volume total en monnaie originale

	Commitment Amount		Fonds déjà appelés		Fonds pouvant encore être appelés	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
CHF	33'860'000	48'860'000	15'060'000	24'810'000	18'800'000	24'050'000
EUR	132'768'084	184'864'486	72'971'810	115'620'130	59'796'274	69'244'356
USD	45'000'000	45'000'000	29'994'332	27'345'751	15'005'668	17'654'249

Portefeuille total converti en CHF

	Commitment Amount		Fonds déjà appelés		Fonds pouvant encore être appelés	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
CHF	212'430'595	288'579'229	117'999'733	174'032'037	94'430'862	114'547'192

6.8 Valeurs de marché et cocontractants des titres en securities lending

La Fondation n'a effectué aucune opération directe de prêt et de mise en pension de titres. Elle a procédé à des investissements dans des organismes de placement collectif, dans le cadre desquels les opérations de prêt et de mise en pension de titres sont autorisées compte tenu de la législation applicable sur les placements collectifs de capitaux et de ses dispositions d'exécution.

6.9 Explication du résultat net des placements

	2021	2020
	CHF	CHF
Résultat des titres	299'906'520.92	130'493'691.70
Distributions de revenus et autres revenus	72'139'480.32	77'433'003.42
Résultat des gains et pertes réalisés	11'888'448.63	13'689'216.23
Résultat de l'évaluation	215'878'591.97	39'371'472.05
Autres produits de capitaux	-1'181'100.38	-1'053'240.26
Intérêts sur liquidités (net)	-734'764.31	-597'399.08
Intérêts sur les avoirs et engagements auprès d'AXA Vie SA	-3'972.00	30'246.55
Intérêts encaissés sur les créances auprès des employeurs	409'049.90	286'135.34
Rémunération de prestations de libre passage/d'assurance	-724'200.09	-751'818.58
Intérêts liés à la reprise/cession d'effectifs d'assurés	-127'213.88	-20'404.49
Frais d'administration des placements	-27'646'494.38	-23'263'644.49
Rémunération des réserves de cotisations des employeurs	-139'844.25	-159'136.00
Total	270'939'081.91	106'017'670.95

Performance des placements ¹⁾

	2021	2020
	CHF	CHF
Somme des placements au 01.01	3'308'598'504.68	3'135'213'335.07
Somme des placements au 31.12	3'682'422'528.09	3'308'598'504.68
Valeur moyenne	3'495'510'516.39	3'221'905'919.88
Résultat net des placements	270'939'081.91	106'017'670.95
Performance des placements en %	7,8	3,3

¹⁾ Sans les actifs provenant de contrats d'assurance ainsi que les intérêts et les parts d'excédent qui leur sont liés.

6.10 Explication des frais de gestion de fortune

6.10.1 Frais d'administration des placements

	2021	2020
	CHF	CHF
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs (TER)	21'901'598.86	18'322'197.85
Frais de transaction et impôts	471'638.13	142'809.49
Frais d'examen du fonds à investisseur unique	0.00	11'847.00
Honoraires de gestion de fortune de:		
Credit Suisse (Suisse) SA	2'684'202.27	2'410'873.47
AXA Assurances SA	2'481'673.93	2'010'214.93
Lombard Odier	18'269.44	91'124.11
AllianceBernstein (Luxembourg) S.à.r.l.	0.00	146'552.41
Honoraires pour le Global Custody de Credit Suisse (Suisse) SA	205'641.41	406'887.20
Honoraires pour conseil indépendant en placements ¹⁾	61'240.90	44'874.95
Remboursements provenant de la gestion de fortune	-177'770.56	-323'736.92
Total	27'646'494.38	23'263'644.49

¹⁾ En 2021, AXA Vie SA avait pris en charge une partie de ces frais (30'209.85 CHF). Ces crédits sont compris dans le poste «Produits divers».

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Total des placements	3'682'422'528	3'308'598'505
Total des placements transparents	3'682'422'528	3'308'598'505
Total des frais de gestion de fortune en % des placements transparents	0,75%	0,70%
Taux de transparence en matière de frais	100,00%	100,00%
Placements collectifs non transparents		
Aucun		

6.10.2 Frais de gestion de fortune pour les actifs provenant de contrats d'assurance

La réassurance partielle du capital de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes consiste en un contrat d'assurance conclu avec AXA Vie SA et non pas en un placement collectif de la Fondation; voir directives de la CHS PP (D - 02/2013). Les frais de gestion de fortune d'AXA Vie SA ne doivent pas être inscrits comme frais de gestion de fortune de la Fondation. Leur montant ressort du compte d'exploitation Prévoyance professionnelle d'AXA Vie SA.

6.10.3 Remboursements / rétrocessions

L'utilisation de rétrocessions, rémunérations, taxes, commissions, remboursements, rabais, indemnités de distribution, etc. éventuels perçus par les personnes et les institutions chargées de la gestion de fortune dans l'exercice de leur activité pour la Fondation est régie par les accords conclus dans le cadre des mandats de gestion de fortune.

6.10.4 Droits des actionnaires

La Fondation ne possédant aucun placement direct en actions, elle ne dispose d'aucun droit de vote.

6.11 Explication des placements auprès des employeurs et des réserves de cotisations des employeurs

6.11.1 Créances auprès des employeurs affiliés

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Créances auprès des employeurs affiliés (cotisations encore dues)	23'206'017.64	23'480'574.08
./. Du croire	-294'400.00	-432'200.00
État au 31.12	22'911'617.64	23'048'374.08

Au 31 mars 2022, suite aux paiements des employeurs concernés, ces créances se sont réduites à 7'280'679.38 CHF (année précédente: 7'474'999.40 CHF).

La Fondation a prélevé un intérêt moratoire de 4,00%, comme l'année précédente.

La Fondation n'a effectué aucun placement auprès d'employeurs affiliés au sens de l'art. 57 OPP 2.

6.11.2 Réserves de cotisations des employeurs

	2021	2020
	CHF	CHF
État au 01.01	28'879'028.53	35'806'515.10
Apports dans les réserves de cotisations des employeurs (y c. éventuelles reprises de caisses de prévoyance)	9'927'462.00	7'465'731.15
Prélèvement pour le financement de cotisations	-7'708'654.50	-10'157'803.30
Transfert lors de départs de caisses de prévoyance	-3'097'069.20	-4'394'550.42
Dissolution en faveur des fonds libres	-772.60	0.00
Rémunération ¹⁾	139'844.25	159'136.00
État au 31.12	28'139'838.48	28'879'028.53

¹⁾ En 2021, les réserves de cotisations des employeurs ont été rémunérées à un taux de 0,50%, comme l'année précédente.

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Explications relatives aux comptes actifs

7.1.1 Créances

Figurent principalement à ce poste les avoirs de la Fondation auprès de l'Administration fédérale des contributions (demande de restitution de l'impôt anticipé), des prestations de libre passage intégrées, mais non encore reçues ainsi que des créances envers des tiers.

7.1.2 Avoirs auprès d'AXA Vie SA

Ce poste regroupe les avoirs de la Fondation disponibles sur les comptes gérés par AXA Vie SA.

7.1.3 Compte de régularisation actif

Ce poste comporte principalement des rentes versées d'avance ainsi que des cotisations acquises mais pas encore décomptées.

7.2 Explications relatives aux comptes passifs

7.2.1 Prestations de libre passage et rentes

Ce poste comporte principalement des prestations de libre passage qui n'ont pas encore été transférées à d'autres institutions de prévoyance ainsi que des prestations de libre passage reçues mais non encore intégrées.

7.2.2 Autres engagements

Ce poste correspond essentiellement à des engagements envers le fonds de garantie LPP, à des honoraires de gestion de fortune qui n'ont pas encore été virés ainsi qu'à des engagements envers des tiers.

7.2.3 Compte de régularisation passif

Ce poste est constitué en majeure partie de remboursements de cotisations en faveur d'employeurs affiliés qui n'ont pas encore été crédités ainsi que d'émoluments de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle qui n'ont pas encore été facturés.

7.2.4 Fonds libres des caisses de prévoyance

En 2021, les fonds libres des caisses de prévoyance ont été rémunérés au taux de 0,50%, comme l'année précédente.

7.3 Explications relatives aux postes du compte d'exploitation

7.3.1 Ventilation des cotisations totales

	2021	2020
	CHF	CHF
Cotisations d'épargne	207'402'490.30	205'328'104.19
Cotisations de risque	29'823'789.95	29'111'166.30
Cotisations de frais	12'649'131.40	12'767'899.30
Cotisations au fonds de garantie LPP	1'289'417.30	1'289'390.55
Total	251'164'828.95	248'496'560.34
dont cotisations des salariés	106'821'102.45	105'279'026.04
dont cotisations des employeurs	143'950'721.12	142'992'916.97
dont cotisations provenant des fonds libres des caisses de prévoyance	393'005.38	224'617.33

7.3.2 Apports liés à la reprise / transfert en cas de sortie collective

Apports liés à la reprise d'effectifs d'assurés		
	2021	2020
	CHF	CHF
Fonds libres	2'761'713.86	1'954'786.66
Total	2'761'713.86	1'954'786.66

Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective		
	2021	2020
	CHF	CHF
Fonds libres	429'468.89	829'189.87
Total	429'468.89	829'189.87

7.3.3 Rentes de vieillesse versées

	2021	2020
	CHF	CHF
Rentes prises en charge de manière autonome par la Fondation	18'435'795.20	15'078'136.60
Rentes réassurées selon les principes actuariels	12'206'473.70	12'587'967.60
Total	30'642'268.90	27'666'104.20

7.3.4 Rentes de survivants versées

	2021	2020
	CHF	CHF
Rentes prises en charge de manière autonome par la Fondation	247'361.55	185'346.00
Rentes réassurées selon les principes actuariels	2'854'604.85	2'770'522.60
Total	3'101'966.40	2'955'868.60

7.3.5 Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce

Versements anticipés pour la propriété du logement	2021	2020
Nombre	126	118
Montant total en CHF	8'378'647.70	8'691'555.55

Mises en gage pour la propriété du logement	2021	2020
Nombre	45	37

Versements à la suite de divorces	2021	2020
Nombre	46	40
Montant total en CHF	2'573'340.95	2'340'274.06

7.3.6 Prestations d'assurance

Il s'agit des prestations de vieillesse, de survivants et d'invalidité (rentes et capitaux) reçues par AXA Vie SA, des libérations du paiement de la prime ainsi que des valeurs de restitution en cas de dissolution de contrats.

7.3.7 Primes de coûts / frais d'administration

Primes de coûts

Les primes de coûts comprennent les montants que la Fondation a payés à AXA Vie SA pour couvrir les frais d'administration et se composent des éléments suivants:

	2021	2020
	CHF	CHF
Frais d'administration généraux	7'554'649.40	7'756'448.46
Frais de marketing et de publicité	135'306.23	143'350.25
Indemnisations au titre des frais de distribution et de conclusion	5'321'813.62	5'296'596.69
<i>dont rémunérations versées aux courtiers</i>	<i>1'783'093.60</i>	<i>1'644'900.30</i>
<i>dont indemnisations au titre des frais de distribution, hors commissions de courtage</i>	<i>3'538'720.02</i>	<i>3'651'696.39</i>
Total	13'011'769.25	13'196'395.40

La prime de coûts fait partie des charges d'assurance comptabilisées pendant l'exercice sous revue. Elle reflète les montants que la Fondation a payés à AXA Vie SA au titre des prestations liées à l'administration et aux services conformément au contrat d'assurance et de gérance ainsi que des charges de distribution telles que les commissions de conclusion et d'intermédiation.

La structure des coûts d'AXA Vie SA représente la base de calcul du tarif de frais vérifié chaque année par la FINMA dans le modèle actuariel appliqué. La structure de coûts prise en compte reflète les valeurs empiriques découlant du processus de coûts d'AXA Vie SA et est composée des éléments indiqués dans le tableau.

Frais d'administration

Les frais d'administration figurant dans le compte d'exploitation comprennent les contributions aux coûts d'administration pour des dépenses et services particuliers qui ont été facturées à la Fondation en sus de la prime de coûts ainsi que les coûts directs de la Fondation.

Coûts pour dépenses spéciales¹⁾

(financés par les caisses de prévoyance, les employeurs et les assurés)

	2021	2020
	CHF	CHF
Frais liés aux rachats	1'000.00	300.00
Frais liés au traitement de demandes EPL	75'200.00	66'900.00
Frais d'encaissement	153'572.11	213'488.76
Frais liés à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance	288'926.37	350'105.15
Frais liés à la répartition volontaire des fonds libres	14'310.00	2'999.95
Frais d'annonce	51'450.00	43'950.00
Coûts pour des services spéciaux	40'310.00	42'400.00
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle	1'034.00	996.25
Total	625'802.48	721'140.11

¹⁾ Ces coûts financés par les caisses de prévoyance, les employeurs ou les assurés n'influent pas sur l'excédent des charges/des produits de la Fondation.

Coûts directs de la Fondation

(financés par la fortune de la Fondation)²⁾

	2021	2020
	CHF	CHF
Frais de formation et rémunération des membres du Conseil de fondation	85'249.60	68'323.55
Honoraires de l'organe de révision	56'477.90	60'010.45
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle	35'011.10	23'794.15
Frais liés à la surveillance directe	36'352.00	35'377.00
Émoluments de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle	12'944.10	13'272.00
Coûts pour d'autres dépenses	546.00	402.00
Total	226'580.70	201'179.15
Total des frais d'administration	852'383.18	922'319.26

²⁾ En 2021, AXA Vie SA avait pris en charge une partie de ces frais (2'810.95 CHF). Ces crédits sont compris dans le poste «Produits divers».

7.3.8 Produits divers

Il s'agit principalement de contributions à des dépenses spéciales perçues selon le règlement des frais de gestion, de l'adaptation du ducroire et de la prise en charge de coûts par AXA Vie SA.

7.3.9 Autres frais

Il s'agit principalement de pertes sur débiteurs ainsi que des primes pour l'assurance de la responsabilité civile pour préjudices de fortune et l'assurance de la responsabilité des organes de société.

7.3.10 Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)

Il n'est pas possible de déduire la situation financière des caisses de prévoyance de l'excédent des charges. Ainsi, par exemple, la répartition de fonds libres en faveur des personnes assurées suffit à créer un excédent des charges.

7.3.11 Excédent des produits de la Fondation

	2021	2020
	CHF	CHF
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	-142'321'606.16	-36'805'466.95
Constitution de provisions techniques de la Fondation (net)	-14'189'824.00	-3'277'349.00
Rentes versées de manière autonome et constitution de capitaux de prévoyance de bénéficiaires de rentes	-20'943'259.85	-18'632'945.72
Parts d'excédent des assurances	0.00	798'891.00
Résultat des titres (net)	272'260'026.54	107'230'047.21
Autres produits de capitaux	-1'181'100.38	-1'053'240.26
Rémunération des réserves de cotisations des employeurs	-139'844.25	-159'136.00
Rémunération des fonds libres des caisses de prévoyance	-86'848.40	-89'216.05
Pertes sur débiteurs	-253'074.71	-179'234.14
Dissolution/constitution du ducroire	137'800.00	-198'400.00
Coûts directs de la Fondation (frais d'administration)	-226'580.70	-201'179.15
Primes pour les assurances de la responsabilité civile	-36'855.00	-13'125.00
Autres charges et produits (net)	-372'987.02	52'610.74
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur	92'645'846.07	47'472'256.68
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	-81'507'132.12	-47'472'256.68
Excédent des produits de la Fondation	11'138'713.95	0.00

8 Demandes de l'autorité de surveillance

8.1 Demandes de l'autorité de surveillance

Aucune

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP 2)

La Fondation ne présente pas de découvert.

9.2 Liquidation partielle ou totale

Les conditions d'une liquidation partielle de la Fondation et la réalisation d'une procédure de liquidation partielle sont définies dans le «Règlement applicable à la liquidation partielle de la fondation collective». Au 31 décembre 2021, les éléments constitutifs de la liquidation partielle de la Fondation étaient réunis. La procédure correspondante sera exécutée en 2022.

En fonction de l'évolution des affaires, des liquidations partielles ou totales sont opérées au niveau des caisses de prévoyance. Les procédures observées en la matière sont celles prévues par le «Règlement applicable à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance».

9.3 Procédures juridiques en cours

Au 31 décembre 2021, une procédure juridique était en cours en relation avec une résiliation de contrat. Elle est menée en collaboration avec AXA Vie SA et un cabinet d'avocats externe.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Les Conseils de fondation de Columna Fondation collective Group Invest, Winterthur et d'AXA Fondation de prévoyance, Winterthur (Dual Invest) ont décidé de fusionner les deux Fondations. La fusion aura lieu courant 2022 et AXA Fondation de prévoyance, Winterthur sera entièrement intégrée dans Columna Fondation collective Group Invest, Winterthur (fusion par absorption). Il est prévu d'effectuer la fusion avec effet rétroactif au 1er janvier 2022.